



**RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA
POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA
CLOS LE 31 MARS 2020**

Le présent rapport peut contenir des renseignements confidentiels ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant des clients d'EDC ainsi que des renseignements fournis à EDC à titre confidentiel. Il doit être traité en conséquence et ne doit pas être reproduit, en tout ou en partie.

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu	3
Autorisation	3
Gestion des risques	3
Gestion.....	4
Admissibilité	4
Divulgence	6
Exercice financier	5
Rapport de gestion.....	6
États financiers du Compte du Canada.....	13
Notes afférentes aux états financiers	15
Glossaire de termes financiers.....	18

Aperçu

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « *Loi* »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser le soutien d'opérations qui, en raison des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne pourraient pas être portées au Compte de la Société, mais qui sont néanmoins dans l'intérêt national. Ces opérations sont appelées « opérations sur le Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor tous les fonds nécessaires pour effectuer des opérations. Les opérations sur le Compte du Canada peuvent consister en des opérations ou des catégories d'opérations qu'EDC a le pouvoir d'effectuer aux termes de l'article 10 de la *Loi*, y compris les activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, garanties pour le commerce international et assurance risques politiques).

Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le Ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international (le « Ministre ») peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels.

Avant le 25 mars 2020, le paragraphe 24(1) de la *Loi* limitait à 20 milliards de dollars (la « limite prescrite par la *Loi* ») au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et les montants de principal dus par des emprunteurs. En réponse à la pandémie de COVID-19, le 25 mars 2020, une modification a été apportée à la *Loi* pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer cette limite. Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada lui sont versées à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'empiètent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Ce faisant, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans le cas des opérations où un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) sont considérés comme trop élevés pour la capacité de risque de la Société et incompatibles avec son impératif de viabilité financière à long terme, le gouvernement peut autoriser EDC à effectuer l'opération et assumer lui-même les risques, pourvu que l'opération serve l'intérêt national du Canada. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour tous les risques financiers en fonction des risques inhérents à l'opération (risque pays, cote de crédit, valeur de la garantie, etc.). Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du

gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

Gestion

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC doit tenir des comptes distincts pour les déboursements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au Trésor. Cependant, aux termes de la *Loi*, le ministre des Finances peut autoriser EDC à retenir sur ces recettes et recouvrements certaines sommes pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 5). Le Ministre, avec l'assentiment du ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations.

EDC a signé avec Affaires mondiales Canada (AMC) un protocole d'entente qui établit le mécanisme par lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC. Avant le 25 mars 2020, ce mandat consistait à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Le 25 mars 2020, la *Loi* a été modifiée pour élargir le mandat d'EDC, qui doit désormais soutenir et développer, directement ou indirectement, le commerce intérieur lorsque le ministre des Finances le lui demande. En recourant au Compte du Canada, le gouvernement peut appuyer des opérations qui dépassent la capacité financière ou la capacité de risque d'EDC au titre du Compte de la Société, mais qui sont considérées comme servant l'intérêt national.

Dans la plupart des cas, EDC détermine d'abord si une opération peut être appuyée au moyen du Compte de la Société. Le gouvernement peut demander à EDC de gérer une opération dans le cadre du Compte du Canada, comme il l'avait fait pour appuyer le secteur de l'automobile en 2009.

Les opérations envisagées au titre du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux prêts ou aux assurances d'EDC (retombées pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur, viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
 - les coûts et les retombées économiques pour le Canada, y compris la création d'emplois et de revenus découlant de l'opération;
 - l'importance du marché visé pour le Canada;
 - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays concerné.

Divuligation

Les renseignements sur les opérations en cours sont publiés sur le site Web d'EDC (<https://www.edc.ca/en/about-us/corporate/disclosure/reporting-transactions/canada-account.html>), conformément à la Politique de divulgation de la Société.

Exercice financier

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel d'EDC, du Plan d'entreprise et d'autres documents de la Société préparés en fonction de l'année civile.

Rapport de gestion

Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2019-2020.

- À la fin de l'exercice 2018-2019, des autorisations ministérielles avaient été signées pour un financement de 7 milliards de dollars visant l'oléoduc Trans Mountain, soit un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 5 milliards pour un maximum de cinq ans, un deuxième prêt à terme pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum d'un an, et un financement sous forme de prêt ou de garantie pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum de cinq ans. Durant l'exercice, une nouvelle autorisation ministérielle a été signée pour augmenter de 3 milliards de dollars la limite du deuxième prêt à terme, portant le montant disponible à 4 milliards de dollars jusqu'au 23 août 2023. Au 31 mars 2020, les autorisations ministérielles se rapportant à l'oléoduc Trans Mountain totalisaient 10 milliards de dollars et des conventions de crédit s'élevant à 9,17 milliards avaient été conclues; de ce montant, 6,255 milliards de dollars ont été utilisés, dont 1,465 milliards au cours de l'exercice.
- Une autorisation ministérielle a été signée concernant l'octroi d'un financement pouvant aller jusqu'à 650 millions de dollars à General Dynamics Land Systems. En septembre 2019, une convention de crédit a été établie pour un prêt à terme de 650 millions de dollars. Durant l'exercice, la totalité de ce montant a été versée.
- En 2018-2019, une autorisation ministérielle a été signée pour faciliter la mise en place d'un financement pouvant atteindre 443,7 millions de dollars pour les producteurs canadiens de technologies propres. En vertu de cette autorisation, en avril 2019, une facilité de crédit a été établie afin d'accorder un prêt à terme de 32,1 millions de dollars à Ecolomondo Environmental (Hawkesbury) Inc., prêt qui arrivera à échéance le 30 juin 2031. À la fin de l'exercice, 8 millions de dollars avaient été décaissés dans le cadre de cette facilité de crédit.

- Après le 31 mars 2020, plusieurs mesures ont été prises en réponse à la pandémie de COVID-19. En vertu de l'alinéa 24(1.1)a) de la Loi sur le développement des exportations, le ministre des Finances a décrété qu'à compter du 16 avril 2020, le montant total des obligations visées au paragraphe 24(1) ne pouvait dépasser 75 milliards de dollars. Ce montant a par la suite été revu à la hausse pour passer à 93 milliards (15 mai 2020), puis à 115 milliards (30 septembre 2020). De plus, une autorisation ministérielle a permis l'utilisation d'un montant maximal de 25 milliards de dollars pour fournir des liquidités d'urgence aux entreprises canadiennes dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Ce montant a ensuite été fixé à 40 milliards, puis à 55 et 73 milliards, toujours sur autorisation ministérielle. Dans sa mouture originale, le programme du CUEC permettait aux entreprises admissibles de recevoir un prêt pouvant aller jusqu'à 40 000 dollars à un taux de 0 %, remboursable d'ici le 31 décembre 2022 et pouvant faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans avec un intérêt de 5% à partir du 1er janvier 2023. Si l'emprunteur rembourse la totalité du prêt le 31 décembre 2022 ou avant, il peut voir jusqu'à 25 % de son prêt radié. Depuis le 4 décembre 2020, les demandeurs admissibles peuvent emprunter un maximum de 60 000 dollars. Les demandeurs qui ont déjà reçu un prêt de 40 000 dollars au titre du CUEC peuvent faire une demande de majoration de leur prêt dans le cadre du programme, qui prévoit un financement supplémentaire de 20 000 dollars. Comme pour le prêt initial, la majoration est sans intérêts, arrive à échéance le 31 décembre 2022 et peut être renouvelée une seule fois (prolongation de trois ans) avec un intérêt de 5% à partir du 1er janvier 2023. Si le remboursement est effectué en totalité d'ici le 31 décembre 2022, l'emprunteur pourrait profiter d'une radiation pouvant atteindre 33 % du prêt de 60 000 dollars (25% sur les premiers 40 000 dollars et 50% sur les montants au-delà de 40 000 dollars).

Voici d'autres faits saillants de l'exercice 2019-2020 :

- Le bénéfice net est passé de 186 millions à 335 millions de dollars, principalement en raison de produits d'intérêts relatifs à l'oléoduc Trans Mountain et d'une dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit plus faible que prévu.
- Nous avons comptabilisé des provisions pour pertes de crédit de 45 millions de dollars à l'égard des prêts et des garanties de prêts, principalement en raison de l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions, laquelle se rapportait entièrement à Air Wisconsin.
- EDC a effectué des remises au Trésor (au titre de principal, d'intérêts, de primes et de commissions, déduction faite des charges) totalisant 424 millions de dollars. Le montant total de principal reçu par le Trésor, soit 2 123 millions de dollars, concernait des déboursements sur des prêts : oléoduc Trans Mountain (1 465 millions de dollars) ; General Dynamics Land Systems – Canada Corporation (650 millions de dollars) ; et Ecolomondo Environmental (Hawkesbury) Inc. (8 millions de dollars).

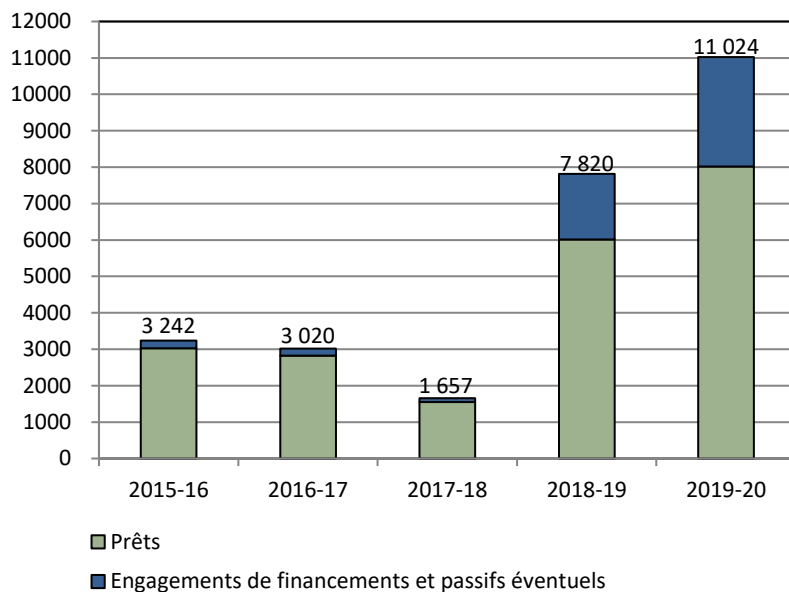
Position par rapport à la limite prescrite par la *Loi*

Avant le 25 mars 2020, l'article 24 de la *Loi sur le développement des exportations* limitait à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et le principal impayé des créances de la Société au titre du Compte du Canada. En réponse à la pandémie de COVID-19, le 25 mars 2020, une modification a été apportée à la *Loi* pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer cette limite. Au 31 mars 2020, la limite prescrite par la *Loi* restait inchangée. La position par rapport à cette limite au 31 mars 2020 se chiffrait à 11 024 millions de dollars (7 820 millions au 31 mars 2019). Voici une ventilation de cette position :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020	31 mars 2019
Prêts		
Concessionnels	594	599
Non concessionnels	7 428	5 414
	8 022	6 013
Engagements de financement et passifs éventuels		
Engagements de prêts	2 947	1 718
Garanties de prêts	55	76
Assurance crédit	-	13
	3 002	1 807
Position par rapport à la limite prescrite par la <i>Loi</i>	11 024 \$	7 820 \$

Résumé des cinq derniers exercices

Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la Loi – Historique sur cinq ans (en M\$)



L'augmentation de la position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la *Loi* depuis 2018-2019 s'explique surtout par des facilités de prêt octroyées en lien avec le projet d'oléoduc Trans Mountain. Après le 31 mars 2020, la limite prescrite par la *Loi* a été augmentée pour soutenir la mise en œuvre de programmes d'aide dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition par pays, selon l'emplacement géographique des risques au 31 mars 2020.

Pays						31 mars 2020		31 mars 2019	
	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Engagements de prêt	Garanties de prêts	Assurance crédit	Total	%	Total	%
Canada	10	6 913	2 947	-	-	9 870	90	6 518	83
États-Unis	-	348	-	-	-	348	3	421	5
Chine	366	-	-	-	-	366	3	371	5
Iraq	-	96	-	-	-	96	1	103	2
Turquie	86	-	-	-	-	86	1	86	1
Roumanie	-	-	-	55	-	55	-	76	1
Maroc	68	-	-	-	-	68	1	68	1
Argentine	43	-	-	-	-	43	-	40	-
Autre*	21	71	-	-	-	92	1	137	2
Total	594 \$	7 428 \$	2 947 \$	55 \$	- \$11 024 \$	100 7 820 \$	100	7 820 \$	100

* Comprend 9 pays à l'égard desquels les expositions varient de 0,2 M\$ à 36,1 M\$.

Exposition par devise

Devise	31 mars 2020				31 mars 2019			
	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%
CAD	9 947	9 947	-	90	6 646	6 646	-	85
USD	765	1 077	1,4076	10	878	1 174	1,3362	15
Total		11 024 \$		100		7 820 \$		100

L'augmentation de l'exposition globale en dollars canadiens pendant l'exercice est essentiellement attribuable aux facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.

Exposition liée aux comptes commerciaux et souverains

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020			31 mars 2020		
	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total
Prêts						
Concessionnels	10	584	594	10	589	599
Non concessionnels	1 006	6 422	7 428	422	4 992	5 414
	1 016	7 006	8 022	432	5 581	6 013
Engagements de financement et passifs éventuels						
Engagements de prêts	32	2 915	2 947	8	1 710	1 718
Assurance crédit	-	-	-	13	-	13
Garanties de prêts	-	55	55	-	76	76
	32	2 970	3 002	21	1 786	1 807
Total	1 048 \$	9 976 \$	11 024 \$	453 \$	7 368 \$	7 820 \$
Pourcentage	9 %	91 %	100 %	6 %	94 %	100 %

L'augmentation de l'exposition liée aux comptes souverains résulte surtout des facilités de prêt octroyées en lien avec l'oléoduc Trans Mountain. L'accroissement de l'exposition liée aux comptes commerciaux résulte principalement d'une facilité de prêt consentie à l'entreprise General Dynamics Land Systems.

Le tableau suivant présente une autre ventilation de l'exposition liée aux comptes commerciaux et souverains par secteur industriel et par pays.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020		31 mars 2019	
	Total	%	Total	%
Comptes commerciaux (par secteur industriel)				
Aéronautique	805	7	152	2
Automobile	193	2	270	4
Ressources	32	-	18	-
Industries extractives	18	-	13	-
	1 048	9	453	6
Comptes souverains (par pays)				
Canada	9 170	83	6 500	83
Chine	366	3	371	5
Iraq	96	1	103	1
Turquie	86	1	86	1
Maroc	68	1	68	1
Roumanie	55	1	76	1
Autre	135	1	163	2
	9 976	91	7 367	94
Total	11 024 \$	100	7 820 \$	100

L'augmentation de l'exposition dans le secteur automobile est attribuable à une facilité de prêt consentie à General Dynamics Land Systems. L'augmentation de l'exposition au Canada résulte des facilités de prêt relatives à l'oléoduc Trans Mountain.

Annulation et allègement de la dette pour prêts souverains

En 1996, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont proposé un allègement de la dette extérieure de certains pays pauvres très endettés (PPTE). Cette initiative a été approuvée par les pays membres, dont le Canada. Cette exposition a trait aux conventions de prêt conclues avant 1996. Au 31 mars 2020, le Compte du Canada affichait, au titre des prêts admissibles à une annulation ou à un allègement de la dette à un PPTE, une exposition totalisant 13,1 millions de dollars ou 0,13 % du portefeuille de prêts souverains (contre 12,4 millions ou 0,17 % au 31 mars 2019).

Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Concessionnels	587	7	594	591	8	599
Non concessionnels	7 123	305	7 428	5 102	312	5 414
Total	7 710 \$	312 \$	8 022 \$	5 693 \$	320 \$	6 013 \$
Pourcentage	96 %	4 %	100 %	95 %	5 %	100 %

L'augmentation du portefeuille de prêts non concessionnels à taux fixe est principalement attribuable aux prêts liés à l'oléoduc Trans Mountain.

Flux de trésorerie générés sur les prêts

Le tableau ci-dessous présente un résumé des intérêts et commissions reçus sur les prêts portés au Compte du Canada. Ces flux de trésorerie ont été versés au Trésor pendant l'exercice financier, déduction faite des charges administratives. La quasi-totalité des produits d'intérêts provient des prêts non concessionnels, les prêts concessionnels ayant des taux d'intérêt faibles ou nuls.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%
Concessionnels*	601	-	0,01 %	589	-	0,00 %
Non concessionnels	6 703	264	3,94 %	3 846	103	2,68 %
Total	7 304 \$	264 \$	3,61 %	4 435 \$	103 \$	2,32 %

* Les soldes inférieurs à 0,05 million de dollars ont été arrondis à zéro.

La hausse du solde moyen du principal résulte surtout des nouvelles activités de financement pour l'exercice en lien avec l'oléoduc Trans Mountain.

Accords financiers aménagés

Durant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020, le Compte du Canada a permis de faciliter les prêts suivants au nom du gouvernement du Canada. Au cours du premier trimestre de l'exercice, une facilité de crédit a permis l'octroi d'un prêt à terme de 32,1 millions de dollars à Ecolomondo Environmental (Hawkesbury) Inc., prêt venant à échéance le 30 juin 2031. À la fin de l'exercice, 7,9 millions de dollars avaient été versés dans le cadre de cette facilité.

Au cours du deuxième trimestre, une des facilités relatives à l'oléoduc Trans Mountain a été modifiée pour faire passer la limite du prêt de 1 milliard à 4 milliards de dollars, et repousser son échéance au 29 août 2023. À la fin de l'exercice, 4 milliards de dollars avaient été versés dans le cadre de cette facilité. Une convention de crédit de 650 millions de dollars a également été signée au profit de General Dynamics Land Systems – Canada Corporation, pour une durée de deux ans. À la fin de l'exercice, 650 millions de dollars avaient été versés dans le cadre de cette convention.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019, le Compte du Canada a facilité quatre prêts au nom du gouvernement du Canada : trois prêts signés au deuxième trimestre en lien avec le projet Trans Mountain, soit un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 5 milliards pour un maximum de cinq ans, un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum d'un an, et un financement sous forme de prêt ou de garantie pouvant aller jusqu'à 1 milliard pour un maximum de cinq ans. L'offre de garantie a ensuite été remplacée par un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars pour un maximum de cinq ans. Le quatrième prêt qui a été signé au quatrième trimestre, au profit d'Arctic Gateway Group Limited, est un prêt à terme pouvant aller jusqu'à 10 millions de dollars. Il comprend des avances nominales additionnelles de 8 millions de dollars, consenties sous la forme d'un report des paiements d'intérêts annuels, pour une durée maximale de 30 ans.

États financiers du Compte du Canada

État des prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020	31 mars 2019
Prêts (note 3)	8 022	6 013
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts*	(203)	(197)
Compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions	(296)	(224)
Escompte non amorti sur les prêts concessionnels	(365)	(388)
Intérêts courus et commissions	321	265
Total	7 479 \$	5 469 \$

État des engagements de financement et des passifs éventuels

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020	31 mars 2019
Engagements de financement (note 6)	2 947	1 718
Garanties de prêts (note 7)	55	76
Assurance crédit	-	13
Total	3 002 \$	1 807 \$

État des résultats

<i>Exercice clos le (en millions de dollars canadiens)</i>	Mars 2020	Mars 2019
Produits		
Intérêts créditeurs et commissions de garantie	279	175
Gain de change	72	42
Amortissement de l'escompte	23	20
Recouvrement de montants déjà engagés (note 5)	15	-
Total des produits	389	237
Charges		
Dotation à la provision (reprise sur provision) pour pertes sur prêts et garanties de prêts	45	81
Charges administratives (note 5)	9	7
Total des charges	54	88
Bénéfice net	335 \$	149 \$

Tableau des flux de trésorerie liés au Trésor

<i>Exercice clos le</i>	31 mars	31 mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2020	2019
Fonds remis au Trésor par EDC		
Principal	(168)	(701)
Intérêts, primes et commissions	(265)	(103)
Charges administratives	9	7
Total des fonds remis au Trésor	(424)	(797)
Fonds du Trésor reçus par EDC		
Principal	2 123	5 300
Total des fonds reçus du Trésor	2 123 \$	5 300 \$
Fonds nets en trésorerie reçus du (remis au) Trésor	1 699 \$	4 503 \$

Nota – EDC remet au Trésor tous les fonds qu'elle reçoit à l'égard des opérations sur le Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1. Mandat et autorisation

La Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur ou intérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché intérieur et international. Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels qui sont considérées comme servant l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations peuvent porter sur des activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC (financement, assurance crédit, assurance d'institution financière, garanties pour le commerce international et assurance risques politiques). La Société est responsable de la saine administration des opérations sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont tenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui sont publiés séparément par celui-ci et qui sont audités par le vérificateur général du Canada.

Avant le 25 mars 2020, l'article 24 de la *Loi sur le développement des exportations* limitait à 20 milliards de dollars au total les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), les engagements en cours avec des emprunteurs et le principal impayé des créances de la Société au titre du Compte du Canada. En réponse à la pandémie de COVID-19, le 25 mars 2020, une modification a été apportée à la *Loi* pour donner au ministre des Finances le pouvoir de déterminer cette limite. Au 31 mars 2020, la limite prescrite par la *Loi* restait inchangée. La position par rapport à cette limite au 31 mars 2020 se chiffrait à 11 024 millions de dollars (7 820 millions au 31 mars 2019). Après le 31 mars 2020, la limite prescrite par la *Loi* a été augmentée pour soutenir le déploiement de programmes d'aide dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Note 2. Principales méthodes comptables

Méthode comptable

Les montants présentés dans les états financiers du Compte du Canada sont comptabilisés conformément aux normes comptables du secteur public.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût historique et comprennent les intérêts incorporés et les commissions.

Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base contractuelle du prêt correspondant. Ils comprennent les intérêts courus et commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune chance de recouvrement.

Les produits d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement aux fins de présentation dans l'état du résultat net. Ils comprennent les produits d'intérêts courus et sous forme de commissions sur tous les prêts, sauf les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune garantie raisonnable de recouvrement.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* est préparée conformément aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (chapitre 15 – Procédures des comptes publics), selon lesquels il faut exclure les intérêts incorporés et les commissions sur l'ensemble des prêts.

Conversion des devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels, les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période de référence. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change journaliers ou mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des opérations libellés en devises sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice.

Note 3. Prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Total	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Total
En souffrance	-	181	181	-	169	169
2019-2020	-	-	-	33	304	337
2020-2021	35	737	772	33	73	106
2021-2022	35	59	94	33	34	67
2022-2023	35	39	74	33	24	57
2023-2024	35	6 281	6 316	33	4 695	4 728
2024-2025	35	27	62	33	25	58
2025-2026	35	71	106	33	68	101
2026-2027	35	12	47	33	24	57
2027-2028 et par la suite	349	21	370	333	-	333
Total	594 \$	7 428 \$	8 022 \$	597 \$	5 416 \$	6 013 \$

Note 4. Créances en souffrance

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la clôture de l'exercice.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2020			31 mars 2019		
	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total	Prêts commerciaux	Prêts souverains	Total
Intérêts et commissions en souffrance	166	15	181	154	15	169
Total	166 \$	15 \$	181 \$	154 \$	15 \$	169 \$

Note 5. Recouvrement de montants déjà engagés et charges administratives portées au Compte du Canada

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi*, le ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements le montant qu'il estime nécessaire pour couvrir les charges et les frais indirects que la Société a engagés dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada. Pour l'exercice 2019-2020, 8 millions de dollars (contre 6 millions en 2018-2019) ont été prélevés pour le paiement des frais généraux et indirects engagés par la Société dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada. De même, 1 million de dollars (1 million en 2018-2019) ont été prélevés pour acquitter les frais juridiques engagés par la Société dans le cadre de ces opérations.

Au cours de l'exercice, le Compte du Canada a recouvré 15 millions de dollars en frais engagés, principalement en frais juridiques liés aux mesures d'aide au secteur automobile.

Note 6. Engagements de financement

Les engagements de financement sont des prêts sur lesquels le débiteur peut immédiatement faire des prélèvements, à condition de respecter les clauses restrictives stipulées dans les conventions de prêt.

Note 7. Garanties du Compte du Canada

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

Glossaire de termes financiers

Assurance crédit – Police d’assurance qui protège les entreprises canadiennes assurées contre les risques politiques et commerciaux liés aux transactions d’exportation assorties de modalités de crédit d’au plus 360 jours.

Assurance d’institution financière – Police d’assurance qui protège les institutions financières canadiennes contre le risque de contrepartie dans le cadre de transactions commerciales avec des banques étrangères et des acheteurs étrangers.

Comptes publics du Canada – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

Engagement de prêt – Partie d’un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n’a pas encore été déboursée.

Financement – Dispositif ayant pour effet d’accorder du crédit ou de promettre des fonds.

Garantie de prêt – Engagement d’assurer le remboursement d’une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

Garanties pour le commerce international – Solutions d’assurance et de cautionnement qui couvrent les risques inhérents à la non-exécution du contrat et qui comprennent les garanties pour cautionnement bancaire, les garanties de change et l’assurance cautionnement.

Intérêts courus – Intérêts gagnés mais non encore reçus sur un prêt ou un autre instrument portant intérêts, calculés à compter de la date du décaissement ou de la date du dernier paiement d’intérêts, selon celle qui arrive en dernier.

Investissement – Participation qu’EDC peut détenir dans une entité au moyen de capital-risque ou de capital-investissement.

Passif éventuel – Obligation potentielle résultant d’événements passés et dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d’assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

Prêt concessionnel – Prêt sans intérêt ou assorti d’un taux d’intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement.

Prêt souverain – Prêt pour lequel le risque financier et le risque de non-remboursement sont assumés par un gouvernement souverain.

Réduction de la dette – Accord en vertu duquel une partie ou la totalité de la dette souveraine d’un pays est annulée ou voit son remboursement reporté.